

Rites, donnée dernièrement à Mgr. de Montréal, le Clergé doit réciter à la messe l'oraison pour l'Evêque, tant le jour de l'élection que celui de la consécration du Prélat. Vous aurez donc à dire à cette fin l'oraison *Deus, omnium* le 15 janvier comme le 1er mai, chaque année que Dieu me laissera au gouvernement du diocèse. Ces jours-là, selon ma Circulaire du 17 avril 1874, l'oraison pour le Pape sera *Ecclesiae*.

Avec vous, Monsieur le curé, je n'ai pas besoin de justifier les appels fréquents que je fais à votre zèle ainsi qu'à la générosité de vos fidèles. Vous connaissez les besoins nombreux et pressants de notre nouveau diocèse ; vous appréciez l'utilité, la nécessité, des bonnes œuvres ; vous n'épargnez donc aucune peine à l'avenir, pas plus qu'à par le passé, pour faire bien accueillir ces appels de votre peuple, et pour obtenir un résultat consolant. Ce ne sont pas ces œuvres diocésaines qui nuiront aux œuvres paroissiales ou aux besoins des familles. Tout au contraire, elles attireront sur tous ceux qui y contribueront une pluie abondante de grâces et de faveurs spirituelles et temporelles.

Vous lirez, Monsieur le curé, à votre prône les quatre premiers articles de cette Circulaire.

Je vous bénis très-affectueusement, avec toutes les âmes qui vous sont confiées, et prie le Seigneur de vous combler tous de ses dons les plus précieux pour l'année qui commence, au Nom du Père, et du Fils, et du St. Esprit.

... Votre tout dévoué Evêque et Père,

† JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI